



Concevoir et construire une crèche

Du projet à la réalisation

Sous la direction de Christine Kalus



EDITIONS
LE MONITEUR

Sommaire

Remerciements	9
Préambule	11
Sigles et abréviations	13

PARTIE 1

CONTOURS D'UN PROJET DE CRÈCHE

Chapitre 1 Enjeux socio-éducatifs	19
---	----

Chapitre 2 Enjeux politiques, nationaux, territoriaux et financiers ..	39
--	----

PARTIE 2

DE LA PROGRAMMATION À LA CONCEPTION ..

Chapitre 3 Démarche de programmation	57
--	----

Chapitre 4 Déroutement du projet architectural	69
--	----

Chapitre 5 Typologies de crèches et pédagogies particulières ...	79
--	----

Chapitre 6 Principes d'organisation des espaces	109
---	-----

Chapitre 7 Mobilier et équipement	145
---	-----

Chapitre 8 Les espaces extérieurs	163
---	-----

Chapitre 9 Volet technique	179
--	-----

Conclusion	201
------------------	-----

Postface : Enfances	203
---------------------------	-----

Bibliographie	205
---------------------	-----

Index	209
-------------	-----

Pour télécharger une présentation de réalisations exemplaires, rendez-vous à l'adresse suivante (utilisez uniquement Mozilla Firefox® ou Microsoft Edge®) : <http://bit.ly/concevoir-creche>
En cas de difficulté, envoyez un mail à l'adresse suivante : leseditions@infopro-digital.com

PARTIE 1

CONTOURS D'UN PROJET DE CRÈCHE



Enjeux socio-éducatifs

1.1 Définition des termes « petite enfance » et « crèche »

Les définitions des mots « crèche » et « enfance » constituent un préliminaire incontournable à cet ouvrage.

Selon le dictionnaire Le Robert¹ :

- le terme « enfance » désigne la « première période de la vie humaine, de la naissance à l'adolescence » et le terme « petite enfance » fait référence aux « toutes premières années » ;
- le terme « crèche » peut être :
 - « la mangeoire où Jésus fut placé à sa naissance, dans l'étable de Bethléem, selon la tradition de Noël.
 - la représentation de cette étable, de la Nativité.
 - l'établissement destiné à recevoir dans la journée les enfants de moins de trois ans. »

Ces définitions désignent le sens premier de ces deux mots. Cependant, pour approfondir la sémantique, l'ouvrage *Pays de l'enfance* du philosophe Thierry Pacquot² offre une réflexion plus détaillée et une étymologie plus complète :

« L'enfant³ : les Romains ont deux mots pour désigner l'enfant : *puer* et *infans*. Le premier signifie le "petit de l'homme ou de l'animal", mais cette étymologie n'est pas celle qu'ils privilégient alors : ils associent *puer* à la pureté (*a puritate*), considérant que l'enfant est impubère. [...] *Puer* est utilisé aussi bien pour le garçon que pour la fillette jusqu'au II^e siècle avant notre ère, où *puera* commence à désigner la petite fille, sans réussir à concurrencer le diminutif *puella*, qui correspond à la jeune fille nubile. Le français conserve du latin *puer* les mots "puénil", "puénilité", "puériculture", "puerpéral". On rattache le latin *puer* au sanscrit *putrah* et à l'avesti *puthro*, "fils".

Quant à *infans*, c'est l'assemblage du participe présent d'un verbe ancien, *fari*, signifiant "parle" et du préfixe négatif *in*, ce qui veut dire "non parlant". Il donne *infantia*, la "petite enfance", qui court de la naissance à la chute des premières dents de lait, vers 7 ans. Comme si avant cet âge, l'enfant bredouillait ! Le français porte quelques traces du latin *infans*, par exemple dans "infanticide", "infantile", "infantilisme", "infantiliser"... On parle aussi de *liberi*

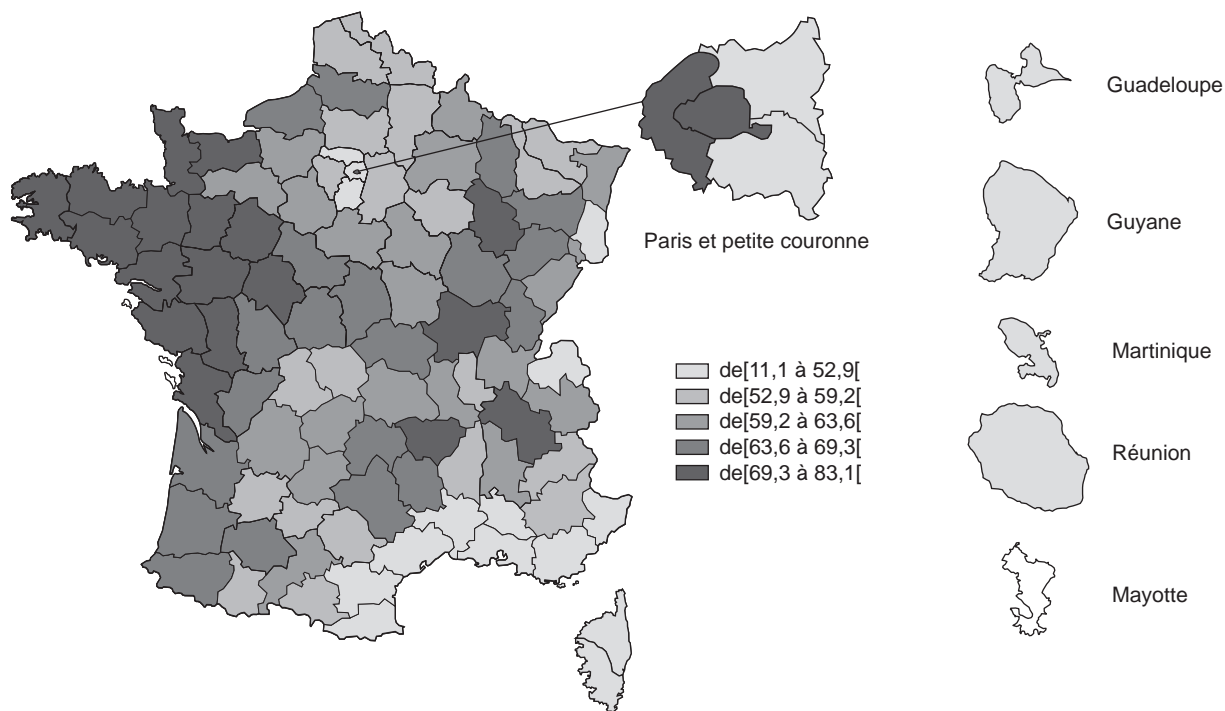
comme catégorie générique, "les enfants, par rapport aux parents". D'autres termes affectueux sont employés par les Romains, tels *pupus* au masculin et *pupa* au féminin : le "petit garçon" ou la "poupée" ou "la petite fille". »

« La crèche⁴ : la crèche est un terme francique d'origine germanique ; il vient du mot *krèbe*, "panier", qui a longtemps désigné l'auge ou la mangeoire, en particulier là où Marie et Joseph ont couché le petit Jésus dans une étable de Bethléem... La crèche désigne à la fin du XIX^e siècle "l'asile de nouveau-nés", où l'on s'occupe d'enfants dont les mères travaillent et ne peuvent les allaiter ou payer une nourrice. »

« C'est l'inventeur des crèches, le juriste Firmin Marbeau, qui a baptisé crèche les crèches, en référence à l'image de Noël. Au début du XIX^e siècle, les Bretons disaient encore "crèche à cochons" pour désigner une porcherie. Les Chrétiens se saisirent du mot vers 1223 pour désigner le premier berceau du Christ, une mangeoire donc. Et Marbeau en 1844 pour nommer l'établissement d'accueil qu'il avait créé dans le village de Chaillot⁵. »

Par ailleurs, Catherine Bouve offre une évolution historique de ces mots en corrélation avec l'évolution sociologique des périodes concernées :

« La signification du mot crèche a évolué au fil des années. La lecture attentive de l'article « crèche », à différentes époques, du dictionnaire de pédagogie de F. Buisson, apporte des indices précieux concernant l'évolution de la définition de la crèche et, de là, de sa fonction sociale. Ainsi, en 1882, « la crèche garde pendant la journée l'enfant de quinze jours à trois ans dont la mère est obligée pour vivre de travailler hors de son domicile »⁶ ; « c'est pour remédier à cette douloureuse situation que fut fondée la crèche, garderie perfectionnée où la bienfaisance offre à l'enfant, moyennant une modique rétribution, un local salubre, des soins éclairés, et un commencement de pieuse éducation »⁷. En 1911, « la crèche a pour objet de garder et de soigner des enfants en bas âge pendant les heures de travail de leur mère »⁸ ; la deuxième phrase de la définition précédemment citée est reprise terme pour terme, mais l'on a ôté les mots « douloureuse » et « pieuse ». En 1911 se précisent alors deux tendances.



▲ Fig. 2.1 Cartographie de la répartition des accueils sur le territoire en 2020. Source : Dossier de presse du Service public de la petite enfance : garantir un meilleur accueil du jeune enfant, 1^{er} juin 2023.

Les chiffres correspondent au taux de couverture des offres d'accueil.

ZOOM LES CRÈCHES PRIVÉES LUCRATIVES

Une crèche privée lucrative est un établissement d'accueil relevant de l'article L. 2324-1 du Code de la santé publique et dont le gestionnaire est privé.

Elle se présente selon 3 modèles :

- crèche privée classique : structure privée qui finance et gère une crèche qu'elle construit ;
- crèche d'entreprise : certaines entreprises construisent leur propre crèche dont les places sont réservées à leurs salariés ; parfois, et le plus souvent, elles achètent des places dans une crèche privée construite et gérée par une structure privée. Dans ce cas, les entreprises financent une partie des places, le restant dû étant à la charge des familles.
- crèche inter-entreprises : crèche partagée entre plusieurs entreprises.

Il existe différents formats de crèches privées : crèche de format équivalent aux crèches publiques ou micro-crèches (entre 10 et 12 enfants maximum).

Les financements diffèrent par rapport à ceux d'une crèche publique, mais les crèches privées lucratives bénéficient également des financements de la CAF et sont soumises à la prestation de service unique (PSU), au même titre que les établissements publics.

L'agrément est délivré par la protection maternelle et infantile (PMI) et des inspections régulières sont effectuées. Elles sont donc soumises aux mêmes réglementations et exigences que les établissements publics.

et de sécurité. Les crèches privées réalisent un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros par an (source : Xerfi). Afin de soutenir les objectifs de création de places en crèches, le choix a été fait, au début des années 2000, d'ouvrir le secteur de la petite enfance aux acteurs privés lucratifs. Cette décision a permis à de grands groupes privés de crèches d'intervenir dans le secteur et de se développer, en partie grâce à des financements publics conséquents. Or, cette situation fait aujourd'hui l'objet de critiques croissantes, relatives à la place qu'ils occupent désormais et aux conséquences alléguées de cette activité sur la qualité de l'accueil des enfants au sein des crèches.

2.2 Volonté politique et stratégie territoriale : l'accueil collectif de la petite enfance

Pierre Moisset, sociologue, consultant politiques sociales et familiales

2.2.1 Une évolution quantitative et qualitative de la politique d'accueil du jeune enfant

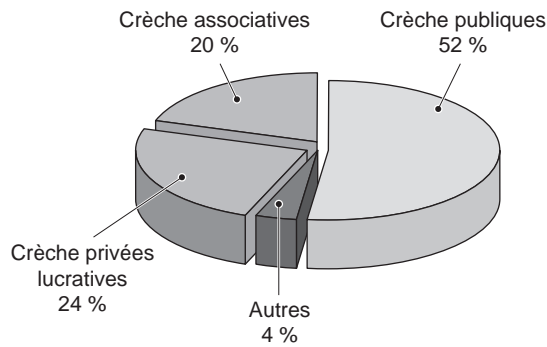
Notre pays a connu, depuis plus de vingt ans, une mobilisation constante pour le développement de l'accueil du jeune enfant et ce, notamment à travers le Fonds national

gestionnaires municipaux et associatifs ont chacun perdu environ 5 000 places, tandis que le secteur privé a augmenté les siennes de plus de 70 000⁹. On peut donc en conclure que l'essor du nombre de places en accueil collectif sur la dernière décennie est porté par le privé lucratif, au détriment même des deux autres grands gestionnaires.

▼ **Tab.2.1** Répartition des EAJE bénéficiaires de la PSU selon le type d'accueil en 2018 en France. Source : MTEAJE 2018, Cnaf-Dser

Type d'accueil	Nombre d'EAJ	Pourcentage
Multi-accueil *	10 779	87 %
Accueil familial	687	5 %
Accueil parental	250	2 %
Micro-crèche PSU	706	6 %
Ensemble des EAJ	12 422	100 %

* Multi-accueil : y compris jardins d'enfants, haltes-garderies, crèche de personnel exclusivement.

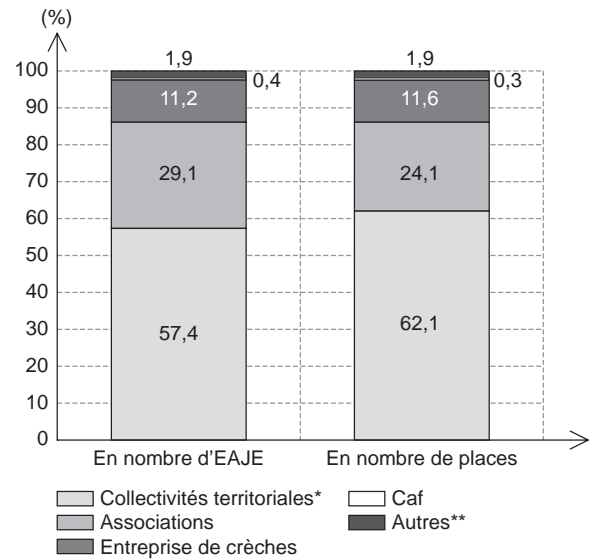


▲ **Fig. 2.2** Répartition des places de crèches suivant la nature juridique du gestionnaire. Source : HCFEA.

▼ **Tab. 2.2** Répartition des capacités d'accueil en EAJE selon le type d'accueil en 2018 en France. Source : MTEAJE 2018, Cnaf-Dser.

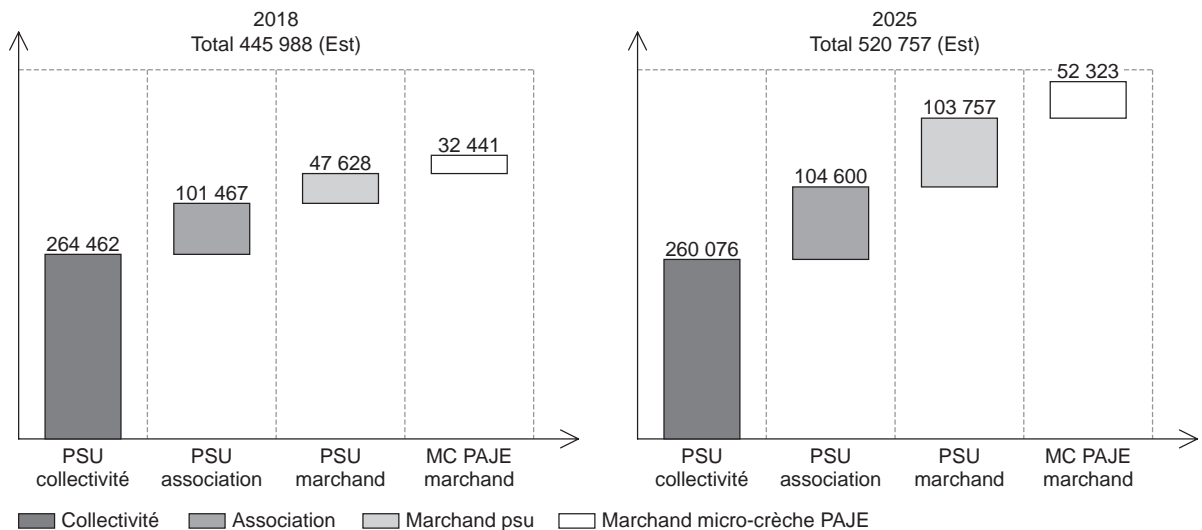
Type d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Multi-accueil *	364 306	88 %
Accueil familial	35 732	9 %
Accueil parental	4 416	1 %
Micro-crèche PSU	6 968	2 %
Ensemble des EAJ	411 422	100 %

* Multi-accueil : y compris jardins d'enfants, haltes-garderies, crèche de personnel exclusivement.



* Dont Ccas
 ** Établissements publics administratifs, organismes mutualistes
 Champ : EAJE bénéficiaires de la PSU

▲ **Fig. 2.3** Répartition du nombre d'EAJE et du nombre de place selon le statut du gestionnaire en 2018 (en %). Source : MTEAJE 2018, Cnaf-Dser



▲ **Fig. 2.4** Estimation du nombre de places à l'horizon 2025 et répartition selon le type de financement et de gestionnaires. Source : estimation EY-Cekoia, Cnaf 2019

ZOOM LES 10 POINTS DE LA CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

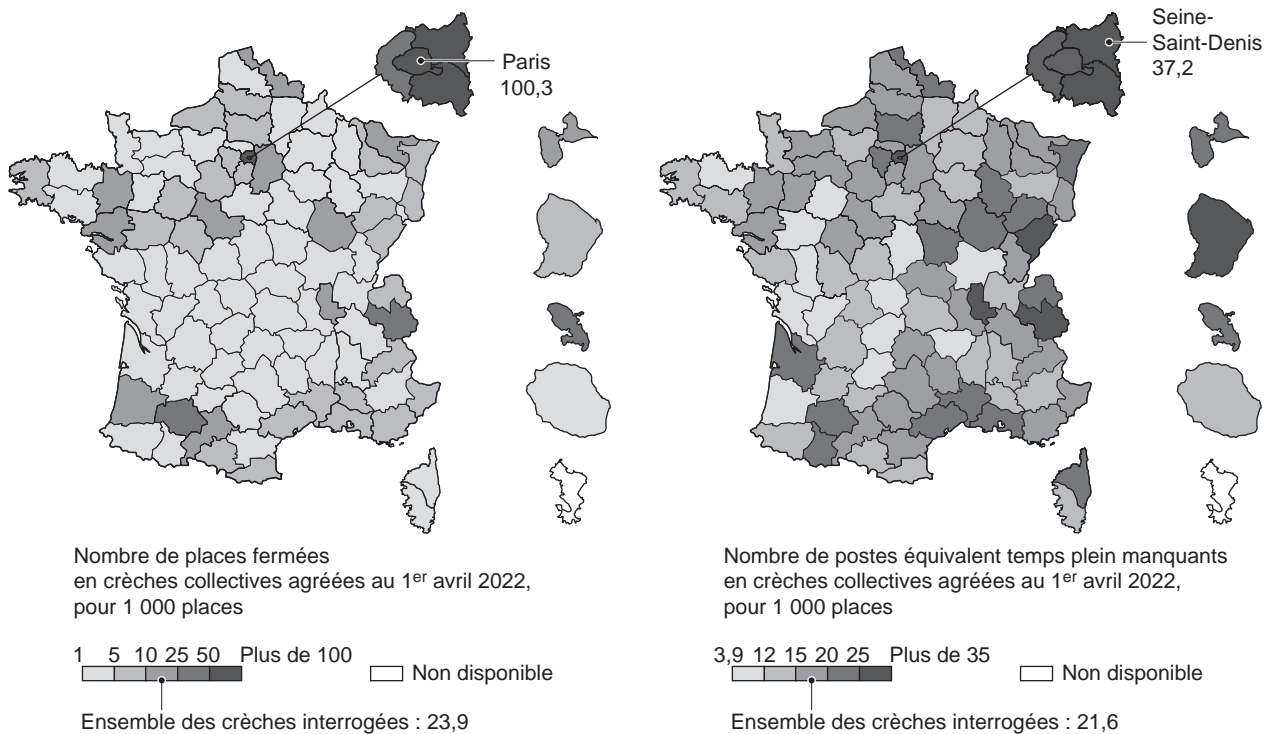
1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Source : https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2022-10/affiche_a3_-_la_charte_nationale_d_accueil_du_jeune_enfant.pdf



▲ Fig. 2.7 Cartographie de la pénurie de places en crèche et de personnel en 2022.

Source : Solène Cordier, « Crèches : une pénurie de personnel et un manque de place partout en France », *Le Monde*, 11 juillet 2022.

Méthodologie : enquête Cnaf sur 15986 crèches collectives offrant 411959 places d'accueil. Questionnaire ouvert du 31 mars au 16 mai 2022. La situation sur les postes vacants et les places fermées est évaluée au 1^{er} avril 2022.

5.1.2 Multi-accueil (de petite taille à grande taille)

Aujourd’hui, la majorité des établissements nommés communément crèches sont des « multi-accueils », associant accueil régulier et accueil occasionnel. Les établissements ou services « multi-accueil » associent différentes formules d’accueil : à temps partiel, ponctuel ou d’urgence, ou à temps plein. Ils sont souvent associés au sein d’une même structure à d’autres dispositifs comme une crèche familiale. Ils font alors partie d’un ensemble nommé « pôle petite enfance ».

L’objectif est d’apporter avec la plus grande souplesse possible des solutions d’accueil afin de répondre au mieux aux besoins des familles et à l’évolution des contraintes des parents. Ce type de structure est donc flexible et donne le choix à ces derniers d’adapter leur mode de garde, tout en privilégiant la qualité de l’accueil de l’enfant sans changer

de structure et donc en lui permettant de conserver ses repères.

5.1.3 Crèches familiales

Les crèches familiales sont apparues dans les années 1950 et se sont particulièrement développées à partir des années 1970.

La crèche familiale est une structure qui emploie des assistantes maternelles agréées, encadrées par des professionnels de la petite enfance et qui exercent à leur domicile. Elles emmènent les enfants 1 à 2 fois par semaine à la crèche.

La crèche familiale peut être assimilée à une crèche collective classique car elle fonctionne de la même manière. La différence avec le mode de garde « assistante maternelle » est que la crèche familiale est rémunérée directement par la crèche et non par les parents. Elle peut être publique ou privée.

▼ Tab.5.2 Tableau indicatif de surfaces d’une crèche de 60 berceaux

Numéro	Désignation du local	Surface programme (m ²)
Secteur A : unités d’accueil		315
A1	Unités des grands (12 enfants)	66
	Salle de sommeil	20
	Salle d’éveil	41
	Poste de change	5
A1	Unités des grands (12 enfants)	66
	Salle de sommeil	20
	Salle d’éveil	41
	Poste de change	5
Total unités des grands		264
A2	Unités des moyens (12 enfants)	64
	Salle de sommeil	12
	Salle de sommeil	12
	Salle d’éveil	35
	Poste de change	5
A3	Unités des petits (12 enfants)	64
	Salle de sommeil	12
	Salle de sommeil	12
	Salle d’éveil	35
	Poste de change	5
A3	Unités des petits (12 enfants)	64
	Salle de sommeil	12
	Salle de sommeil	12
	Salle d’éveil	35
	Poste de change	5
Total unités des petits-moyens		192

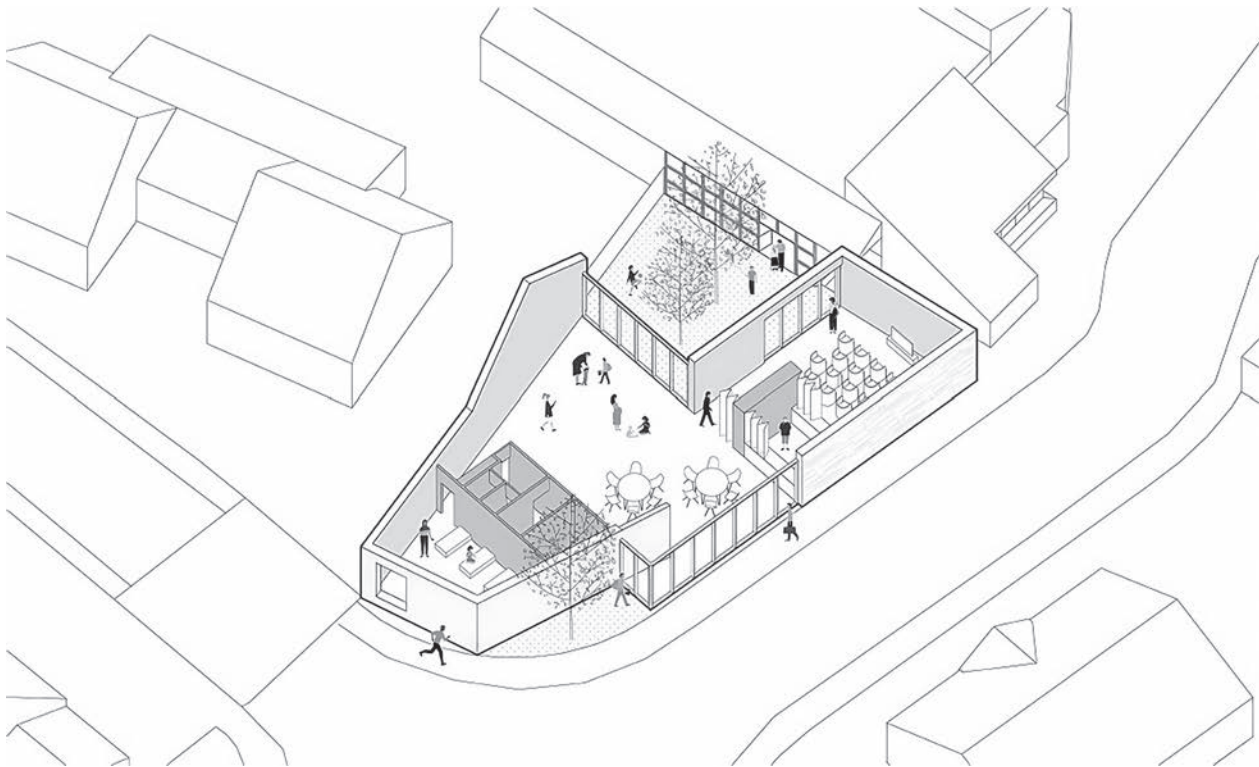
Numéro	Désignation du local	Surface programme (m ²)
Secteur B : locaux de service		98
B1	Cuisine et réserves alimentaires	30
B2	Biberonnerie	8
B3	Lingerie	14
B4	Buanderie	13
B5	Vestiaires et sanitaires du personnel	18
B6	Détente du personnel	15
Secteur C : locaux de gestion et d’accueil		34
C1	Bureau de la direction et attente	17
C2	Bureau polyvalent	17
Secteur F : locaux fonctionnels		55
F1	Local voitures enfants	15
F2	Rangement matériel et fournitures courantes	14
F3	Rangement matériel et produits d’entretiens	2
F4	Rangement jouets	8
F5	Local poubelles	10
F6	Sanitaires publics accessibles	4
F7	Local à balais	2
Total surfaces utiles		580



▲ **Photo 5.4** Multi-accueil de 70 berceaux regroupant une crèche familiale, une halte-garderie et un relais d'assistantes maternelles (RAM), Vauréal (95), © NZI architectes/photo © Simon Guesdon
Le multi-accueil est un équipement remarquable, facilement identifiable ; l'extérieur qui s'insère dans le tissu urbain et paysager contraste parfois avec l'intérieur.



▲ Photo 5.6 Halte-garderie, Deülémont (59), 2023 © sam.banchet studio d'architecture. Photo © Delphine Mathy pour SamBanchet studio



▲ Fig. 5.3 Axonométrie éclatée, halte-garderie, Deülémont (59), 2023 © sam.banchet studio d'architecture.
La halte-garderie est un équipement de petite taille ; son organisation est optimisée.

ZOOM HALTE-GARDERIE POUR LES FRATRIES DE L'HÔPITAL NECKER-ENFANTS MALADES CRÉÉE PAR L'UDAF 75

Cette structure prend place au sein de l'hôpital Necker, dans la cour de l'entrée principale rue de Sèvres dans le 15^e arrondissement parisien. Il s'agit d'une halte-garderie qui accueille prioritairement les fratries des enfants hospitalisés mais aussi des enfants du quartier. Ceci favorise la mixité : les enfants du quartier habitués des espaces se connaissent, ce qui permet à ceux accueillis occasionnellement et parfois dans des situations stressantes de trouver un certain réconfort dans un climat rassurant.

La halte-garderie accueille 22 enfants, âgés de 10 mois à 6 ans, enfants du quartier ou des familles fréquentant l'hôpital en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Elle peut également accueillir, à titre exceptionnel en urgence, 2 bébés âgés de 4 à 9 mois.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h 45. Le tarif est réglable à l'heure pour les situations occasionnelles ou d'urgence.

Les locaux sont organisés comme suit :

- un accueil avec un bureau de direction ;
- un espace de vie pour les enfants avec un espace de change. Cet espace de vie est scindé en deux par une paroi coulissante pliante permettant d'organiser des activités différentes selon les âges des enfants accueillis ;
- un espace de repos ;
- une cuisine de réchauffage ;
- des sanitaires ;
- un espace de détente et un vestiaire pour le personnel.



▲ **Photo 5.10** Salle d'activités de la halte-garderie de l'hôpital Necker, Paris 15^e © Agence Kalus Roussel architectes/photo : © Nicolas Borel.

La mise en œuvre d'une paroi amovible rangée dans le placard latéral permet de scinder l'espace d'éveil en deux parties afin d'accueillir des enfants d'âges différents.

6.13 Ergonomie

Dans les crèches, les adultes et les tout-petits cohabitent. La recherche des solutions adaptées pour optimiser les conditions de travail et d'accueil tout en assurant la sécurité des enfants est donc un enjeu majeur.

Les espaces à « hauteur d'enfants »

Le fait de « se mettre à hauteur d'enfants » change la perception de l'enfant : il se sent écouté, reconnu et tisse plus facilement un lien avec l'adulte. Cependant, si l'adulte « se met à hauteur d'enfants », il faut également réfléchir l'espace en fonction de la perception de l'enfant qui est différente de celle de l'adulte. Par exemple, la perception de la hauteur est différente. Il ne s'agit pas de « rabaisser » les plafonds mais plutôt de varier les hauteurs, d'aménager des espaces différents : la grande hauteur donne le sentiment d'une plus grande liberté de mouvements, alors qu'un espace plus réduit peut convenir davantage à un moment pour le repos et la sieste. Certains espaces peuvent également être conçus comme des jeux en soi ; la variation des hauteurs, comme celle des matériaux, des transparences ou opacités, etc., participe à l'éveil du tout-petit.

En complément de la réflexion sur l'espace, plusieurs éléments doivent permettre à l'enfant de se sentir considéré à part entière et de développer son autonomie :

- concevoir un mobilier « à hauteur d'enfants » (chaises, tables, etc.) pour qu'il puisse manger seul, s'asseoir lorsqu'il le souhaite, ou favoriser les affichages des dessins à hauteur d'enfants ;
- réfléchir à la configuration et à l'aménagement de l'espace pour respecter le rythme de l'enfant : créer des rangements permettant aux doudous d'être accessibles au moment de la sieste et des rangements dans lesquels les jouets peuvent être choisis par l'enfant en pleine autonomie avec un repérage visuel, un dessin approprié...



▲ Photo 6.6 Espace d'éveil, Crèche de Territoire Kiwao, Villereau (59) © Atelier Amélie Fontaine/photo © Pauline Vachon

Le mobilier est choisi modulable : chaise, tabouret ou table. L'ensemble est adapté à l'âge des enfants accueillis.



▲ Photo 6.7 Espace vestiaires des enfants, Crèche Pré-en-Bulle, Pierre-Bénite (69) © 2 :am architecture/Sébastien Mazet

Un espace à l'entrée de l'unité est destiné aux enfants et leur offre des vestiaires, patères, bancs avec des rangements pour les chaussures.

ZOOM LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES POUR OFFRIR AUX PROFESSIONNELS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ERGONOMIQUES ET PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

L'adulte passe un temps au sol important car il doit être à hauteur d'enfant. Il faut donc qu'il puisse s'occuper des enfants tout en protégeant son corps. Certaines sociétés spécialisées dans le mobilier dédié aux établissements petite enfance ont par exemple mis au point des sièges adaptés à la posture assise au sol avec un dossier autoportant.

Il existe plusieurs moments dans la journée où le corps de l'adulte est particulièrement sollicité, notamment durant le change, les repas au biberon et la sieste.

Concernant le poste de change, la hauteur, la largeur, la conception des escaliers permettant aux plus grands ayant acquis la marche d'accéder au plan à langer sans l'intervention des professionnels et l'accès au matériel

(couche, savon, etc.) doivent faire l'objet d'une réflexion globale pour rendre les espaces plus fonctionnels et/ou flexibles et générer des opportunités d'amélioration des conditions de travail. Un dispositif de change debout est parfois également mis en place afin que les enfants qui marchent acquièrent peu à peu la propreté et que les professionnels disposent d'un change plus ergonomique pour ces enfants.

Concernant la sieste, la manipulation des plus petits pour les mettre au lit requiert de réfléchir à l'organisation de l'espace qui permet une disposition des lits confortable : accès par le grand côté du lit à barreaux, matelas en hauteur, barreudage facilement amovible. Pour les plus grands, l'adulte doit également pouvoir accéder au grand côté des couchettes qui sont disposées au sol. La configuration de

l'espace joue donc un rôle primordial dans la disposition des couchages et l'accessibilité à l'enfant. Certains dispositifs sont de l'ordre du mobilier mobile, mais le plus souvent l'intégration du mobilier fixe permet de mettre au point des dispositifs adaptés au projet pédagogique et à la configuration de l'espace de la structure. La prise des repas est différente selon qu'il s'agisse de tout-petits qui

prennent le biberon ou de plus grands qui mangent dans des assiettes. Pour la prise du biberon, les sociétés spécialisées en mobilier ont mis au point des « fauteuils d'allaitement » qui permettent aux professionnels de disposer d'un accoudoir adapté et d'un réhausse pieds ; son ergonomie favorise une meilleure qualité de ce moment partagé avec l'enfant.



▲ Photo 6.8 Siège au sol pour les professionnels © MATHOU.



▲ Photo 6.9 Siège d'allaitement. © MATHOU.

6.2 Espaces accessibles au public

6.2.1 Abords, parvis, façade et entrée de la structure

Les abords de la crèche sont les espaces périphériques qui font partie du projet. Ils constituent le lien, le « trait d'union » entre la ville et le bâtiment ; à la limite entre

l'espace urbain et l'architecture du bâtiment, les abords constituent le premier espace que les familles pratiquent avant l'entrée dans la crèche. Ils sont aménagés de façon à mêler un espace minéral permettant un cheminement facilement identifiable jusqu'à l'entrée de la structure et un espace végétal d'accompagnement et d'agrément.



▲ Photo 6.10 Espace multi-accueil Petite Enfance à Vaison-la romaine (84) © Architecture environnement/photo © Patrick Eoche

La structure contemporaine et intégrée à son environnement naturel s'inscrit dans les fondements de l'architecture provençale (gestion des orientations, bon usage des matériaux, protection aux vents, dimension des ouvertures, utilisation de la végétation...). La géométrie du bâtiment permet d'organiser à sa périphérie un parvis d'entrée, des cheminements piétons et les places de stationnement nécessaires.





▲ Photo 6.11 Parvis d'entrée, crèche D3, Bordeaux (33) © Gayet-Roger architectes/Photo : © Sergio Grazia.

La façade de la crèche assure l'intégration du bâtiment dans la ville et dans le quartier. Conçue à la manière d'un jeu de cube, la crèche affirme son caractère ludique depuis la rue par l'empilement et l'imbrication de volumes de matières et de couleurs différentes.



▲ Photo 6.12 Entrée de la ludocrèche Nova à Tinquex (51) © Philippe Gibert architecte/Photo : © Sergio Grazia

Le bâtiment est légèrement décollé du sol avec un volume en croix qui exploite les quatre orientations de la parcelle. L'auvent avec l'entrée de la structure située en retrait, ainsi que la signalétique, offrent une approche accueillante et rassurante pour les familles.

Mobilier et équipement

7.1 Historique du mobilier pour enfants¹

L'évolution du statut de l'enfant dans la société s'amorce dès la fin du XVIII^e siècle, portée par la pensée progressiste et humaniste du philosophe Jean-Jacques Rousseau. À partir du XIX^e siècle, l'enfance est considérée comme une phase de vie indépendante et déterminante pour la vie d'adulte. L'enfant est alors considéré comme un être à part entière.

S'ensuit des réflexions théoriques tout d'abord par le pédagogue suisse Heinrich Pestalozzi (1746-1827) et le pédagogue allemand Friedrich Fröbel (1782-1852), qui opèrent par leurs réflexions un changement de paradigme. L'enfant occupe alors une place nouvelle dans la structure familiale et dans l'espace social. C'est ainsi que les architectes et décorateurs commencent à développer des jouets et du mobilier en relation directe avec les nouvelles approches éducatives et les nouvelles pédagogies qui émergent. Ellen Kay (1849-1926), philosophe et pédagogue suédoise, est une des personnalités essentielles dans les prémices du développement du mobilier. En Europe et en France donc, l'apparition de ce type de mobilier coïncide avec la révolution industrielle et c'est au début du XX^e siècle que le mobilier pour enfants connaît son essor. Les matériaux se succèdent selon les époques.

Dans les années 1920-1930, le mobilier est surtout en bois. À partir des années 1950, on voit apparaître du mobilier en métal. Dans les décennies qui suivent (années 1960-1970), le plastique ou le polypropylène sont utilisés pour un mobilier léger, flexible et empilable.

C'est aussi à partir de cette époque que le mobilier pour enfants n'est plus une miniaturisation du mobilier pour adultes, mais prend des formes nouvelles : cabanes, tentes, etc. Le mobilier devient ainsi habitable et transforme l'enfant en acteur de son propre environnement. Les courbes et les couleurs font alors également leur apparition.

Par exemple, le carton, matériau écologique avant l'heure, permet la réalisation de mobilier léger, vendu à plat et à monter soi-même. Il offre des formes simples et des couleurs vives.

Aujourd'hui, l'aménagement de l'espace en crèche est plus qu'un simple arrangement de meubles et de jouets. Il joue un rôle essentiel dans le développement, le bien-être et la sécurité des enfants. L'espace dans lequel évoluent les enfants doit être pensé de manière à favoriser leur développement, leur autonomie et leur sécurité, à travers les activités et les jeux. L'aménagement répond à des critères pédagogiques, économiques, écologiques éthiques et réglementaires.



▲ Photo 7.1 Mobiliers historiques : table de change de Pierre Chareau 1923/mobilier bois d'Alvar Aalto 1933-1935/mobilier polypropylène thermoformé : cheval à bascule, 1970.

L'évolution des matériaux dans la conception du mobilier pour enfants, du bois au polypropylène.

7.2 Conception du mobilier et projet d'établissement

Il existe deux types de mobiliers :

- le mobilier intégré, qui fait partie du budget global de l'opération ;
- le mobilier mobile, à la charge de la structure et/ou de la collectivité.

Au stade de la conception architecturale, les fiches espaces et le programme précisent les éléments intégrés et le mobilier mobile. Les équipements intégrés sont fixés au sol ou au mur et ne peuvent être déplacés. Ils font partie intégrante de l'architecture.

Il est parfois judicieux de déplacer la limite entre ces deux familles afin de répondre au mieux aux espaces et d'intégrer le mobilier dans l'architecture. Le choix des mobiliers intégrés ou pas peut alors faire l'objet d'une proposition de l'architecte au moment de la conception pour une meilleure harmonie des lieux. Tout dépend du budget global de l'opération. L'idéal est de prévoir des mobiliers sur mesure,

qui s'insèrent parfaitement dans l'architecture du lieu et répondent à la pédagogie mise en place par la direction. Lorsque le budget ne le permet pas, beaucoup de sociétés spécialisées en mobiliers « petite enfance » proposent des mobiliers adaptés, fabriqués industriellement et qui offrent un budget moindre.

L'industrie du mobilier pour enfants diversifie de plus en plus son offre. Pendant de nombreuses années, les sociétés développaient essentiellement des lits, des tables et chaises, alors que d'autres étaient spécialisées dans les jeux. Aujourd'hui, l'offre s'est diversifiée et la plupart d'entre elles ont développé l'ensemble du mobilier nécessaire (poste de change, rangements...) mais aussi une multitude de jeux pour répondre aux besoins pédagogiques des crèches. Les matériaux sont recherchés et de plus en plus esthétiques tout en répondant aux exigences d'hygiène et de sécurité.

Les jeux sur mesure sont aujourd'hui très difficilement envisageables car ils doivent être agréés et normés, c'est-à-dire qu'ils doivent être conformes aux normes d'utilisation



▲ Photo 7.2 Exemple de mobilier intégré, Pôle petite enfance Rive Gauche, Montpellier (34) © Thomas Landemaine Architectes/photo © Adrien Guitard

▼ **Tab.8.1** Surface d'espace extérieur exigée selon la densité des zones dans lesquelles est implantée la structure.

Source : arrêté du 31 août 2021 – article III.7.

Texte réglementaire	Éléments clés à évaluer
<p>III.7.1 Hors zone densément peuplée : les micro-crèches, petites crèches et crèches disposent d'un ou de plusieurs espaces extérieurs à usage privatif d'une surface minimale totale de 2 m² par place autorisée ; s'agissant des grandes et très grandes crèches, il ne peut pas être exigé que le ou les espaces extérieurs à usage privatif aient une surface totale supérieure à 80 m² ; pour être pris en considération, un espace extérieur à usage privatif ne peut pas être inférieur à 20 m².</p>	<p>Obligatoire Hors zone densément peuplée : les micro-crèches, petites crèches et crèches disposent d'un ou de plusieurs espaces extérieurs à usage privatif d'une surface minimale totale de 2 m² par place autorisée ; s'agissant des grandes et très grandes crèches, il ne peut pas être exigé que le ou les espaces extérieurs à usage privatif aient une surface totale supérieure à 80 m² ; pour être pris en considération, un espace extérieur à usage privatif ne peut pas être inférieur à 20 m².</p>
<p>III.7.2 Lorsqu'un établissement ne dispose pas d'un espace extérieur à usage privatif, l'établissement précise dans son projet éducatif visé au 1° de l'article R. 2324-29 du même Code selon quelles modalités est organisé l'accès de l'ensemble des enfants accueillis à des activités en plein air, dans le respect de la charte nationale d'accueil du jeune enfant prise par arrêté du ministre chargé de la Famille.</p>	<p>Obligatoire Si l'établissement ne dispose pas d'un espace extérieur à usage privatif, l'établissement le précise dans son projet éducatif.</p>

Les espaces extérieurs doivent donc se prêter à l'exploration par les enfants. Pour ce faire, le choix des plantes non toxiques et d'un aménagement respectant les contraintes d'hygiène et de sécurité doivent permettre à l'enfant d'acquérir de nouvelles habiletés motrices en toute sécurité. En ce sens, l'architecture de l'espace et les matériaux utilisés sont déterminants dans la conception de l'espace extérieur.

Pour en savoir plus...

Les normes en vigueur et les textes de références
 – arrêté du 31 août 2021 – article III.7 ;
 – décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 ;
 – Normes NF EN 1176 et S 54-201 définissant les exigences liées aux équipements (toboggans, jeux...) ainsi qu'à leur installation et leur maintenance. Elle est complétée par la norme NF EN 1177 qui impose un sol amortissant pour les risques de chutes.

8.3 Conception et dispositifs

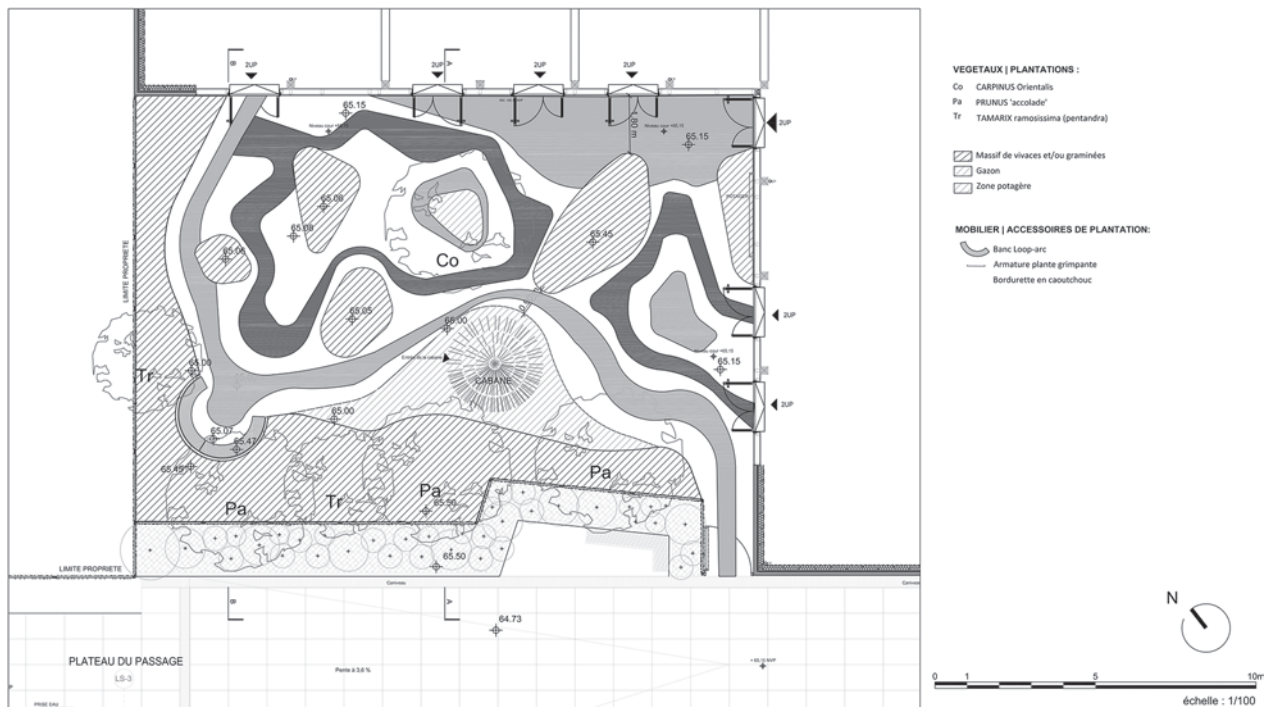
8.3.1 La végétation et l'architecture du jardin

La conception des espaces extérieurs doit répondre aux besoins de l'enfant et permettre d'explorer, de se cacher, se promener, grimper, patauger, ramper, observer, etc. Pour ce faire, il est intéressant de créer un terrain d'exploration où s'entremêlent des zones de jeux et des zones de végétation.



▲ **Photo 8.1** L'espace extérieur de la crèche multi-accueil Le Grand Jardin (Paris 15^e) © Kalus Roussel Architectes et Claire Munier Paysagiste/photo © Claire Munier

La géométrie du jardin est formée par l'organisation des îlots plantés et souligné par des zones et des chemins de couleurs.



▲ Fig. 8.1 Plan masse de l'espace extérieur de la crèche multi-accueil Le Grand Jardin (Paris 15^e) © Kalus Roussel Architectes et Claire Munier Paysagiste

Le fond de forme, le support

Les nouvelles pratiques encouragent la conservation de la perméabilité des sols des zones naturelles et végétalisées. L'installation d'un sol amortissant ou la mise en œuvre de dalle de béton pour installer des zones « propres » sont de moins en moins courantes.

La mise en œuvre d'une grave compactée en fond de forme permet à la fois d'installer des zones en sol amortissant et des zones en terre végétale pour des plantations tout en préservant la perméabilité du sol.

L'organisation de la végétation

Malgré les recommandations de développer des zones plantées, les espaces extérieurs de crèches subissent une très forte pression d'usage. Les massifs plantés ne résistent pas aux piétinements intempestifs.

Pour les protéger, les massifs d'arbustes et d'herbacées pourront être clôturés par une barrière basse sécurisée et adaptée aux règles des espaces petite enfance pour la pérennisation des plantations.

Le retour d'expérience permet d'affirmer que l'éducation et l'explication aux enfants de l'importance du soin porté aux végétaux offrent une cohabitation plus agréable et efficace.

Il est également important de prévoir des zones ombragées à proximité des jeux installés, ainsi que du mobilier de type bancs pour que les professionnels puissent y prendre place.

Certaines structures arbustives offrent également des jeux pour enfants : des cabanes en saules tressés par exemple.

Table des matières

Remerciements	9
Préambule	11
Sigles et abréviations	13

PARTIE 1

CONTOURS D'UN PROJET DE CRÈCHE.....15

Chapitre 1

Enjeux socio-éducatifs.....	19
1.1 Définition des termes « petite enfance » et « crèche ».....	19
1.2 Penser les espaces de la crèche, une réflexion qui s'enracine dès le XIX ^e siècle	20
1.2.1 Ouverture de la première crèche	20
1.2.2 Une politique volontairement hygiéniste.....	22
1.2.3 Inauguration de la première crèche-modèle ..	24
1.2.4 Prise de conscience de la nécessité d'une architecture spécifique aux crèches....	24
1.3 Les besoins de l'enfant et les orientations pédagogiques	29
1.3.1 La transition entre la maison et la crèche	29
La familiarisation.....	29
Les transmissions	29
La continuité d'être de l'enfant.....	30
Les éléments nécessaires à la séparation..	30
Les moments de convivialité.....	30
1.3.2 Les besoins de l'enfant au sein de la structure.	31
La sécurité affective.....	31
Les besoins physiques.....	31

L'accompagnement de l'enfant dans son développement.....	31
La socialisation de l'enfant ou la place de l'enfant dans le groupe	32
1.4 L'enfant dans la ville, la crèche dans la cité	33

Chapitre 2

Enjeux politiques, nationaux, territoriaux et financiers ..	39
2.1 État des lieux de l'offre d'accueil	39
2.1.1 Répartition des crèches sur le territoire	39
2.1.2 Gestionnaires et exploitants : composition du secteur des crèches	39
2.2 Volonté politique et stratégie territoriale : l'accueil collectif de la petite enfance	40
2.2.1 Une évolution quantitative et qualitative de la politique d'accueil du jeune enfant.....	40
2.2.2 Quels besoins de places d'accueil collectif aujourd'hui ?	41
2.2.3 Une évolution qualitative : les trois strates d'objectifs	41
2.2.4 Les évolutions des types d'établissements et de gestionnaires.....	42
2.2.5 Un changement de représentation de la crèche collective auprès des parents de jeunes enfants.....	44
2.2.6 Les évolutions des usages sociaux des EAJE..	44
2.2.7 Le long changement de paradigme de l'accueil collectif du jeune enfant et la crise actuelle.....	45
2.3 Actualités et propositions d'évolutions gouvernementales	46
2.3.1 Les démarches qualité mises en place	46
La fièvre de la qualité.....	46

Le nouveau référentiel de la qualité d'accueil	47
2.3.2 Restaurer l'attractivité des métiers de la petite enfance.....	51
2.3.3 Repenser le financement des structures	51
2.3.4 Améliorer la responsabilité des gestionnaires pour améliorer la qualité d'accueil.....	52

PARTIE 2

DE LA PROGRAMMATION À LA CONCEPTION .. 53

Chapitre 3

Démarche de programmation.....	57
3.1 Analyse du contexte.....	57
3.1.1 Données générales sur le territoire concerné.	57
3.1.2 Données démographiques.....	57
3.1.3 Données socioéconomiques	57
3.1.4 Structures existantes	57
3.1.5 De l'analyse à la synthèse : une réponse adaptée.....	57
3.2 Objectifs d'accueil du tout-petit	57
3.2.1 Le projet d'établissement	57
3.2.2 Le projet de fonctionnement	58
3.2.3 Organigramme du personnel	58
La direction	59
Le personnel d'encadrement auprès des enfants.....	59
Les agents polyvalents	59
Les autres personnels	59
3.3 Acteurs du projet.....	59
3.3.1 Le porteur du projet : maître d'ouvrage ou commanditaire	60
3.3.2 La caisse d'allocations familiales (Caf).....	60
3.3.3 Le service de protection maternelle et infantile (PMI).....	60
3.3.4 Le conseil départemental	61
3.3.5 L'agence régionale de santé (ARS).....	61
3.3.6 Les caisses de mutualité sociale agricole (MSA).....	61
3.3.7 Les schémas départementaux des services aux familles (SDSF)	61
3.4 Financements.....	61
3.4.1 Le budget d'investissement	62
Le plan d'investissement d'accueil du jeune enfant (Piaje).....	62
Financement personnel (dans le cas d'une association ou d'un porteur de projet autre que municipal)	62

Financement indirect : le contrat enfance et jeunesse (CEJ)	62
3.4.2 Les compléments de financement octroyés par la Caf	63
3.4.3 Le budget de fonctionnement et son financement.....	65
La prestation de service unique (PSU).....	66
La commune ou la municipalité.....	66
Le Conseil départemental	66
Une entreprise	66

Chapitre 4

Déroulement du projet architectural	69
4.1 Intentions	69
4.2 Étude de faisabilité.....	69
4.3 Programme	69
4.3.1 Définition	69
4.3.2 Objectifs.....	70
4.3.3 Contenu d'un préprogramme puis d'un programme	70
4.3.4 Étapes de la programmation	70
4.4 Lancement du projet	74
4.5 Réalisation des travaux.....	74
4.6 Ouverture de la structure.....	74
4.6.1 L'agrément.....	74
4.6.2 Le rétroplanning	74

Chapitre 5

Typologies de crèches et pédagogies particulières ...	79
5.1 Crèches collectives	79
5.1.1 Micro-crèches	79
5.1.2 Multi-accueil (de petite taille à grande taille).	82
5.1.3 Crèches familiales	82
5.1.4 Halte-garderie	84
5.1.5 Jardin d'enfants	84
5.2 Crèches parentales	87
5.3 Crèches itinérantes	88
5.3.1 Définition	88
5.3.2 Fonctionnement	88
5.3.3 Aménagement des espaces.....	88
5.4 Crèches hospitalières	89
5.4.1 Définition	89
5.4.2 Fonctionnement et particularités	89
5.5 Haltes-garderies de plein air.....	93
5.5.1 Définition	93
5.5.2 Origine et développement.....	93
5.5.3 Fonctionnement	93
5.5.4 Espaces disponibles	96

5.6	Projet intergénérationnel.....	96	6.5.1	La salle de détente.....	133
5.6.1	Définition et mise en place.....	96	6.5.2	Les vestiaires-sanitaires.....	133
5.6.2	Enjeux.....	96	6.5.3	Le service alimentaire.....	134
5.7	Prise en charge inclusive du handicap.....	99		La cuisine de préparation.....	134
5.7.1	Sémantique.....	99		L'office de réchauffage.....	135
5.7.2	Les modalités d'accueil au sein d'un projet architectural de crèche.....	99	6.5.4	La biberonnerie.....	136
5.7.3	Des espaces minutieusement pensés et adaptés.....	100	6.5.5	La lingerie et la buanderie.....	137
	Le décloisonnement des espaces et le mélange des groupes d'âges.....	100	6.6	Les locaux fonctionnels.....	137
	Les postes de change.....	101	6.6.1	Les espaces de rangement.....	137
	L'espace tiers.....	101	6.6.2	Le local ménage.....	137
	Le mobilier.....	101	6.6.3	Le local poubelles.....	138
	La signalétique et le langage.....	101	6.7	Les espaces de circulation.....	138
5.7.4	La formation, un impératif pour mieux accueillir.....	102	6.7.1	Les circulations horizontales.....	138
	La partie thérapeutique ou la notion de soin.....	102	6.7.2	Les circulations verticales.....	140
5.8	Autres dispositifs d'accompagnement.....	102	Chapitre 7		
5.8.1	Les maisons d'assistants maternels (MAM).....	102	Mobilier et équipement.....	145	
5.8.2	Les relais petite enfance (RPE).....	104	7.1	Historique du mobilier pour enfants.....	145
5.8.3	Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).....	105	7.2	Conception du mobilier et projet d'établissement.....	146
			7.3	Autonomie et liberté de mouvement : l'organisation des espaces « coins » ou « zones ».....	147
			7.4	Le mobilier à hauteur d'enfants.....	148
			7.4.1	Permettre une surveillance permanente de l'adulte.....	148
			7.4.2	Mettre à disposition de l'enfant l'ensemble des installations.....	149
			7.5	Mesures anthropométriques de l'enfant.....	149
			7.6	Les différents dispositifs.....	150
			7.6.1	Mobiliers spécifiques.....	150
				Les gros mobiliers mobiles.....	150
				Patères.....	153
				Rangements.....	153
				Le mobilier à destination des professionnels.....	154
			7.6.2	Équipements sanitaires.....	155
				Cuvettes, chasse et déclenchement.....	155
				Lavabos, duo et robinetteries.....	155
			7.6.3	Portes et portillons.....	155
				Portes.....	155
				Portes des sanitaires enfants ou portillons.....	156
				Anti-pince-doigts.....	156
				Visibilité.....	156
			7.7	La signalétique.....	157
			7.8	Le réemploi du mobilier existant dans le cadre d'une réhabilitation/restructuration.....	159
Chapitre 6					
Principes d'organisation des espaces.....	109				
6.1	Critères architecturaux de rigueur.....	109			
6.1.1	Transparence et intimité.....	109			
6.1.2	Flexibilité et modularité.....	110			
6.1.3	Ergonomie.....	113			
	Les espaces à « hauteur d'enfants ».....	113			
6.2	Espaces accessibles au public.....	114			
6.2.1	Abords, parvis, façade et entrée de la structure.....	114			
6.2.2	L'espace d'accueil.....	118			
6.2.3	Le bureau de la direction.....	119			
6.2.4	Le bureau polyvalent et/ou la salle supplémentaire dédié au personnel encadrant.....	120			
6.2.5	Le local voitures d'enfants/poussettes.....	122			
6.2.6	Les sanitaires accessibles au public.....	122			
6.3	Les espaces dédiés aux enfants.....	122			
6.3.1	Les espaces d'éveil.....	122			
6.3.2	Les espaces de change.....	125			
6.3.3	Les espaces de repos ou de sieste.....	129			
6.4	Les espaces secondaires ou supplémentaires dédiés aux enfants.....	130			
6.4.1	L'espace de motricité.....	130			
6.4.2	L'espace multisensoriel et calme.....	131			
6.4.3	L'espace de jeux d'eau.....	131			
6.5	Les locaux de service.....	133			

Chapitre 8

Les espaces extérieurs	163
8.1 Les bienfaits des activités en plein air	163
8.2 L'extérieur : un lieu d'expérimentation réglementé	163
8.3 Conception et dispositifs	164
8.3.1 La végétation et l'architecture du jardin	164
Le fond de forme, le support	165
L'organisation de la végétation	165
Le choix des essences de végétaux	166
Les potagers	167
8.3.2 Le sol minéral	168
8.3.3 Les aménagements sur mesure : une conception limitée	169
8.3.4 Les jeux « industriels »	169
8.4 Sécurité et prévention des risques	169
8.4.1 Normes et sécurité des jeux industriels dans les espaces extérieurs	169
8.4.2 Clôtures	171
8.4.3 Vigilances dans le choix des plantes et des installations extérieures	172
8.5 L'entretien et la maintenance des espaces extérieurs	172

Chapitre 9

Volet technique	179
9.1 Réglementations	179
9.1.1 Réglementation incendie	179
9.1.2 Accessibilité	179
9.2 L'éclairage et le confort visuel	180
9.2.1 Courant fort et éclairage	180
L'éclairage naturel	180
L'éclairage artificiel	181
9.2.2 Courant faible	183
Sécurité et sûreté	183
Téléphonie	183
9.2.3 Ondes électro-magnétiques ou CEM (champs électro-magnétiques)	183
9.3 Confort acoustique	184
9.3.1 Les textes réglementaires applicables	184
Acoustique du bâtiment	184
Bruit dans l'environnement	185

9.3.2 Les différentes protections selon les bruits émergents	185
Protection du voisinage	185
Isolation vis-à-vis du bruit extérieur	185
Bruit de choc	186
Acoustique interne	186
Isolation au bruit aérien	187
Niveau sonore des équipements techniques à l'intérieur des locaux	187
9.3.3 Dispositions architecturales	187
Implantation des locaux et organisation de l'espace	187
Choix des matériaux et équipements	187
9.4 Confort hygrothermique et thermique	189
9.4.1 Généralités	189
Confort d'hiver	189
Confort d'été	190
9.4.2 Chauffage	190
Production de chaleur	190
Réseaux et terminaux de chauffage	191
Les prescriptions de température dans les différentes pièces	192
9.4.3 Ventilation	192
Ventilation naturelle	192
Ventilation mécanique	192
9.4.4 Climatisation	193
9.4.5 Plomberie et prévention de la légionellose ..	193
9.5 Pollution de l'air et des sols	194
9.5.1 Pollution des sols	194
Méthodologie d'investigation	194
Valeurs seuils et référentiels proposés pour les sols	195
Cas de terres excavées	196
9.5.2 Qualité de l'air intérieur	198
Étiquetage relatif à l'émission de polluants volatils	198
Surveillance périodique de la qualité d'air intérieur	198
Conclusion	201
Postface : Enfances	203
Bibliographie	205
Index	209

Pour télécharger une présentation de réalisations exemplaires, rendez-vous à l'adresse suivante (utilisez uniquement Mozilla Firefox® ou Microsoft Edge®) : <http://bit.ly/concevoir-creche>
 En cas de difficulté, envoyez un mail à l'adresse suivante : leseditions@infopro-digital.com

Concevoir et construire une crèche

Les crèches doivent être conçues en fonction des besoins des tout-petits, s'adapter aux usages actuels des enfants et des parents et respecter les différentes exigences réglementaires (sécurité, hygiène, accessibilité).

Cet ouvrage rassemble les recommandations réglementaires et techniques permettant la conception et la programmation des crèches, quelle que soit leur capacité d'accueil, en milieu urbain et rural, dans le cadre de projet de construction.

Enrichi de nombreuses photographies et complété par des tableaux synthétiques et des logigrammes, cet ouvrage suit la chronologie d'une opération de construction appliquée au projet de crèche. Organisé selon les étapes d'élaboration du projet, ce guide :

- retrace l'évolution de l'accueil de la petite enfance, de son invention au cours du XIX^e siècle aux projets pédagogiques d'aujourd'hui ;
- présente les acteurs impliqués : organismes régionaux et départementaux (Caf, PMI), collectivités, gestionnaires et exploitants publics ou privés ;

Sommaire

Partie 1 : Contours d'un projet de crèche

- 1. Enjeux socio-éducatifs**
- 2. Enjeux politiques, nationaux, territoriaux et financiers**

Partie 2 : De la programmation à la conception

- 3. Démarche de programmation**
- 4. Déroulement du projet architectural**
- 5. Typologies de crèches et pédagogies particulières**
- 6. Principes d'organisation des espaces**
- 7. Mobilier et équipement**
- 8. Les espaces extérieurs**
- 9. Volet technique**

- détaille une méthodologie de programmation, de conception et de construction, analysée par espaces fonctionnels : accueil, espaces d'éveil et de motricité, espace repas, salles de changes, locaux logistiques et techniques, etc. ;
- expose l'aménagement des locaux : équipements, mobiliers intérieurs et extérieurs, à partir d'une analyse des besoins des enfants ;
- décrit les exigences réglementaires en matière de sécurité incendie et de confort — acoustique, visuel et thermique — afin d'offrir aux tout-petits un environnement à la fois sûr et adapté.

Cet ouvrage s'adresse aux architectes, urbanistes, programmateurs, chefs de projet et bureaux d'études, en quête de repères techniques pour concevoir des espaces adaptés aux tout-petits. Il est également une ressource précieuse pour les collectivités, élus et gestionnaires de crèches, soucieux de répondre aux attentes des familles tout en respectant les exigences réglementaires. Enfin, il offre aux professionnels de la petite enfance une compréhension claire des enjeux liés à l'aménagement, afin de mieux relier projet pédagogique et qualité des espaces.

Christine Kalus est architecte DPLG de l'École d'architecture de Paris-la Villette, lauréate de la Bourse Besnard de Quelen du CNAM et diplômée du certificat supérieur de spécialisation « Développement durable et qualité environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction » avec Europe et environnement.

Elle a cofondé l'agence d'architecture Kalus Roussel Architectes, qui a travaillé sur de nombreux projets dédiés à la petite enfance.

ISBN 978-2-281-14833-6



9 782281 148336

EDITIONS

LE MONITEUR